

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire

13 décembre 2022



-  **BUDGET PRINCIPAL**
-  **BUDGET annexe ECONOMIQUE**
-  **BUDGET annexe ASS.COLLECTIF**
-  **BUDGET annexe ASS. Non COLLECTIF**
-  **BUDGET TOURISME**
-  **BUDGET annexe GEMAPI**
-  **BUDGET EAU POTABLE**

Document examiné et validé par :

- le Bureau Communautaire du 08 décembre 2022
- la Commission Finances du 01 décembre 2022



F. PELLETIER,
Directeur Général

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit être organisé au sein du Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1).

Selon la jurisprudence, la tenue de ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans des conditions qui sont prévues dans le règlement Intérieur.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que la présentation des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la dette ainsi que celle des dépenses et des effectifs.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires, le choix majeur en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Principales dispositions du projet de loi Finances 2023 en faveur du bloc communal

Source : annexe au projet de loi finances pour 2023 au 24 nov 2022

Le projet de loi de finance pour 2023 propose aux collectivités territoriales une progression des concours financiers de l'Etat de 1,1 Md€/2022. Le niveau de FCTVA est désormais de 6,7 Md€ soit 200 M€ en plus.

En 2023, le montant de la DGF sera stable à 26,6 Md€, principale dotation à l'égard du bloc communal. Les collectivités les plus fragiles bénéficieront d'une hausse de la DSR et DSU (+90 M€/2022)

Le soutien à l'investissement local s'élève à 1,8 milliards d'euros en crédit de paiement (DETR, DSIL, DSID, DPV). Un nouveau fonds est créé : le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Doté de 1,5 Md€, ce fonds vert permettra de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique comme la rénovation des bâtiments publics des collectivités, la modernisation de l'éclairage public, la valorisation des déchets. L'Anah verra ses moyens renforcés pour la rénovation énergétique des logements privés.

A noter en matière de protection de la biodiversité, un crédit de 30 M € en faveur des communes dont une partie du territoire est classée en site natura 2000.

Sur le plan de la fiscalité économique, le projet de loi finances poursuit l'allégement des impôts de production en supprimant la CVAE sur deux ans : de moitié en 2023, et complètement en 2024.

Un mécanisme de compensation est mis en place et consiste à affecter aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2023 une fraction de la taxe sur la TVA à l'euro près.

Orientations budgétaires 2023 : Tous budgets confondus

2023 : études et construction de biens d'équipement structurants

Engagée en 2022, l'étude de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension du Centre administratif intercommunal s'est achevée en cette fin d'année ; la consultation des entreprises a pu être lancée. Pour sa part, l'équipement sportif a vu son avant-projet définitif présenté devant la commission sport le 5 octobre 2022. La consultation des entreprises sera lancée en janvier 2023.

Les travaux de ces opérations commenceront au premier semestre 2023 au sein de l'enclos. Il y aura une vigilance particulière à avoir quant à l'organisation de ces deux chantiers et leur sécurité qui commenceront durant la même période. Les services publics présents au sein de l'enclos resteront ouverts.

2023 : un réseau de lecture publique achevé

La médiathèque « Patrick Simon » ouvrira ses portes en 2023 dès que le mobilier sera installé et le fonds documentaire commandé, catalogué et classé dans les rayons. Le réseau de lecture publique sera ainsi achevé.

2023 : une nouvelle gendarmerie à Corbie sous maîtrise d'ouvrage communautaire ?

Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire du val de somme dont le principe a été approuvé lors du Conseil communautaire du 1^{er} avril, a fait l'objet d'un arbitrage du commandement du groupement de la Somme le 16 novembre 2021 qui retient un terrain de 10 287 m² rue des déportés à Corbie. Les études de sol ont révélé la présence d'un sol humide qui va générer la mise en place de fondations spéciales renchérissant de fait le coût de l'opération.

2023 : acquisition du terrain d'assiette et lancement des études techniques relatives à l'implantation d'une nouvelle déchetterie à Corbie.

Le principe a été acté de réaliser une nouvelle déchetterie allée de l'industrie à Corbie. Il sera procédé à l'acquisition du terrain par voie amiable et au lancement des études techniques (étude de sol, programme)

CULTURE/MEDIATHEQUE

Ouverture de la médiathèque Patrick Simon à Villers-Bretonneux.

Implantée sur un terrain municipal rue d'Herville, l'ouverture de la médiathèque Patrick Simon est programmée au deuxième semestre 2023.

Le bâtiment est réceptionné et achevé à l'exception des extérieurs où le lot VRD a dû être interrompu en raison des travaux de la commune de Villers-Bretonneux en fonds de parcelle (parc de loisirs). Une intervention du titulaire de ce marché est prévue à partir du 29 novembre 2022.

Le coût marché des travaux s'élève à 1 601 592 € HT hors dépenses de mobilier, d'informatique et d'acquisition du fonds documentaires. Une recette de 1 099 725 € sur le volet travaux est attendue de l'Etat et de la région pour laquelle 88% ont été encaissés au 7 novembre 2022.

S'agissant des collections, un crédit de 274 000 € est prévu sur les trois années à venir préalablement à la constitution d'un fonds de 16 000 documents. Une recette de 82 200€ attribuée par la DRAC a déjà été perçue en 2022. Un crédit de 75 000 € TTC sera inscrit au projet de budget pour 2023. Le partenariat conclu avec l'APF se poursuivra pour la couverture des documents, leur conditionnement et leur stockage. 26 500 € seront inscrits en fonctionnement dont 17 500 € en faveur de la médiathèque Patrick Simon.

Le mobilier pour sa part se décline en mobilier professionnel constitué d'étagères, mais aussi de confort (sièges, fauteuils) et de bureau (chaises, bureaux). Un crédit en dépense de 350 000 € TTC sera inscrit au projet de budget 2023 ainsi qu'une recette de la DRAC de 40% soit 116 000 €.

Enfin, l'informatique se déclinera en besoin propre au réseau (logiciel Décalog) et au fonctionnement (bureautique, vidéoprojecteur, TV). Il sera doté d'un crédit en dépense de 50 000 € TTC pour lequel un crédit en recette de 50% sera proposé soit 20 000 €.



Prise de compétence partielle de l'école de musique du Val de somme

L'école de musique dite du val de somme s'étend sur les territoires de Corbie et de Villers-Bretonneux. Implantée à Corbie dans des locaux vétustes et incompatibles avec un enseignement normal de la musique, l'association musicale comprend 119 élèves originaires de 17 communes dont 4 en dehors du territoire de la Communauté de communes du val de Somme. La Communauté de communes verse une participation de 26 000 € à la commune de Corbie afin d'abonder sa participation au fonctionnement de la structure. Afin de soutenir et pérenniser cette école, il sera proposé en 2023 de lancer une réflexion portant sur :

- la pertinence de prendre la compétence école de musique limitée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'apprentissage de la musique accompagnée d'un transfert de charges des participations actuelles des communes de Corbie et de Villers-Bretonneux ;
- la conception, construction, et maintenance d'un équipement accueillant une nouvelle école de musique en val de somme.

ADMINISTRATION GENERALE/EXTENSION DES LOCAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL

Devant l'augmentation des compétences de la Communauté de communes, il est apparu nécessaire de procéder à une extension des locaux administratifs implantés dans l'enclos. Le cabinet Gossart intervient en qualité de maître d'œuvre et a proposé une esquisse qui s'inscrit dans la continuité architecturale du bâtiment. Ce n'est pas moins 840 m² d'espaces supplémentaires qui y seront ajoutés dont un garage de 120 m².

Le coût des travaux est désormais estimé 1 800 000 € HT. Le Conseil communautaire du 9 février 2023 se prononcera sur la désignation des entreprises qui devraient intervenir sur le chantier à la mi-avril pour une durée de 12 à 14 mois.

Un crédit de 1 400 000 € sera inscrit en 2023, le solde en 2024.

Le plan de financement fait apparaître une participation de 240 000 € de l'Etat au titre de la DETR et une subvention de 466 000 € sera sollicitée auprès du département de la Somme dans le cadre de sa politique territoriale en lien avec le fleuve somme.

SPORT/ CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF A CORBIE

La construction d'une seconde salle de sport au sein de l'enclos permettra de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les enseignants y compris ceux du lycée privé St Colette. Cet équipement sportif sera constitué d'un plateau de 22x44, qui permettra de pratiquer plusieurs sports. Des espaces de stockage périphériques permettront aux utilisateurs de ranger leur matériel. Un accès indépendant à des vestiaires sera offert aux utilisateurs de la piste d'athlétisme.

C'est finalement le terrain cadastré M199/M211 de 2 000 m² contigu au gymnase actuel retiré de son équipement culturel obsolète qui accueillera ce nouvel équipement sportif.

Ce n'est pas moins de 1 297 m² qui devraient être mobilisés pour cette opération dont le coût des travaux est estimé à 2,3 M € HT. Un crédit de 2 100 000 € TTC sera inscrit au projet de budget pour 2023.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Etat : 360 000 € (DETR)
- Région des HdF : 250 000 € (dotation aux équipements sportifs de proximité)
- Département de la Somme : 300 000 € (dispositif de soutien aux équipements sportifs)

Le permis de construire sera déposé à la mi-janvier 2023. L'appel d'offre sera lancé dans le même temps pour une ouverture des plis fin février. Le Conseil communautaire sera amené à se prononcer sur la désignation des entreprises le 23 mars 2023. Les travaux commenceront début mai 2023 et devraient durer 12 mois.





ENVIRONNEMENT : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DECHETTERIE A CORBIE.ACQUISITION DU TERRAIN ET DEFINITION DU PROGRAMME

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur l'implantation d'une déchetterie optimisée à Corbie, allée de l'industrie.

D'une superficie de 20 047 m², ce terrain est classé en zone A du PLUi et devra faire l'objet d'une déclaration de projet. Il conviendra de définir le besoin foncier nécessaire à la réalisation de l'équipement.

Un crédit d'étude de 50 000 € sera inscrit pour l'élaboration du programme de l'opération et des études techniques à partir de l'étude de Ch. Descamps. Un premier crédit de 40 000 € viendra provisionner l'acquisition du terrain qui sera réalisé en 2023 dans un cadre amiable.

Il est rappelé que l'estimation financière de l'opération s'élève à 660 000 € HT hors acquisition de terrain et des containers.



GENDARMERIE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE EN VAL DE SOMME ET DE 3 LOGEMENTS A LA CASERNE DE VILLERS-BRETONNEUX.

Le 1^{er} avril 2021, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur le principe d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de la construction d'une nouvelle gendarmerie à Corbie et de trois logements à la caserne de Villers-Bretonneux.

Le terrain pressenti pour cette opération foncière à Corbie sis boulevard Camille Rolland avait fait l'objet d'un emplacement réservé mais n'a pas été accepté par le groupement de gendarmerie de la somme compte tenu de sa proximité avec une voie de chemin de fer.

Par courriel en date du 29 novembre 2021, la gendarmerie a validé le terrain rue des déportés à Corbie d'une superficie totale de 10 287 m². Compte tenu de la nature humide du site, une étude de sol a été menée par le bureau d'étude FONDASOL selon laquelle « pour permettre la réalisation du projet, il est proposé de fonder les ouvrages sur des fondations profondes de types pieux ou micropieux ancrés dans la couche de sables graveleux gris clair et ou la craie ».

La conception des ouvrages géotechniques nécessitera de tenir compte des aléas géotechniques suivants :

- *Un niveau d'eau à 1,1 m de profondeur,*
- *La présence d'une couche de tourbe de 4,4 m d'épaisseur jusqu'à une profondeur de 5,5 m/TA,*
- *Terrain sujet à des inondations potentielles de cours d'eau et submersions marines. »*

Fort de cette conclusion, la gendarmerie précise par courrier en date du 6 octobre 2022 que les surcoûts liés à des travaux spéciaux peuvent bénéficier d'une majoration de 5% du coût plafond de l'opération et sollicite par conséquent une nouvelle délibération de la Communauté de communes approuvant la maîtrise d'ouvrage des travaux de la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Corbie.

Enfin, s'agissant de la réalisation des 3 logements de la caserne de Villers-Bretonneux, il sera proposé un crédit de 50 000 € d'études techniques et de maîtrise d'œuvre en 2023.

FINANCES-PACTE FISCAL ET FINANCIER-FONDS DE CONCOURS-PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Suite aux conclusions du pacte fiscal quant à la réactualisation du calcul du transfert de charges, la Communauté de communes ne perçoit plus que 89 506 € de participation des communes contre 375 183 € précédemment et reverse aux communes 900 399 € contre 776 658 € antérieurement. Au total, ce n'est pas moins de 409 417 €/an qui ont été perdus au profit des communes du Val de somme. Cet effort de solidarité a traduit la volonté de soutenir les communes confrontées à une diminution/stabilisation des dotations de l'Etat pour conforter leur capacité d'autofinancement et soutenir l'investissement public.

Le pacte fiscal et financier a prévu la mise en place d'outils financiers comme le fonds de concours à l'égard des projets d'investissements des communes.

Ce dispositif sera reconduit en 2023 avec de nouvelles propositions de la commission finances comme l'intégration du dispositif de soutien aux salles polyvalentes désormais élargi aux communes de Corbie et de Villers-Bretonneux dans le fonds de concours et un nouveau volet dédié à la sécurité incendie des communes et également, la possibilité pour les communes de solliciter un soutien financier pour la réhabilitation des trottoirs dépendant du domaine public départemental.

Ce n'est pas moins de 200 000 € qui seront inscrits chaque année pour financer ce soutien aux communes.

En dehors du soutien de la Communauté de communes aux communes du val de Somme, l'article 109 de loi de finance pour 2022 met en place une obligation pour la commune de partager les recettes de fiscalité de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit auprès de son EPCI de rattachement. Sans fixer la clé de répartition du produit de la taxe, le législateur a donné carte blanche aux EPCI quant à la définition des modalités de cette répartition.

Cependant, dans le cadre de la discussion de la loi de finance rectificative pour 2022, la commission mixte paritaire a abrogé le 22 novembre 2022 la réforme portée par la loi de finances initiale pour 2022 au titre de la répartition des recettes issues de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal. Cette répartition n'est donc plus obligatoire mais facultative.

Précédemment à cette décision qui fera l'objet d'une traduction législative, la commission Finances du 10 novembre 2022 a entendu la présentation de deux scénarii de répartition : l'un proposait de prendre en compte les dépenses d'équipement prises en charge par la CCVS au profit des communes du territoire de 2014 à 2019, il y sera rapporté les recettes d'investissement issues de la TA communale sur la même période. Un rapport pourrait être établi et servirait de base au calcul de répartition de la TA entre la commune et la Communauté de communes en 2023.

- a) solution alternative 1 : Introduction d'un abattement

Sur ce rapport, il peut être proposé de ramener le taux de TA de chaque commune à 1% et en diminuer le taux déterminé à l'issue du rapport

Exemple :

Bonnay : le taux de TA à partager est de 5,4% avec un taux de TA initial de la commune de 3%. Ce dernier ramené à 1%, le taux de TA à partager ne serait plus que de 1,8%.

- b) solution alternative 2 : introduction d'un plafond

A ce rapport, un plafond de 15% est proposé permettant à 5 communes d'en bénéficier. Ce système paraît le plus juste eu égard aux charges budgétaires spécifiques supportées par la CCVS.

- 1- Identifier des groupes de communes concernés par les différentes compétences de la CCVS et leurs attribuer un taux.

Les compétences de la CCVS notamment en assainissement collectif ou en eau potable ne s'appliquent pas sur l'ensemble du territoire. Il s'agirait de répertorier par commune les interventions de la CCVS par type de compétence et d'identifier un taux de base correspondant à la compétence voirie auquel sera ajouté un pourcentage par compétence de la CCVS. Lors de la commission du 1^{er} décembre 2022, il a présenté un taux de base de 6%

pour la voirie, 4% pour l'assainissement collectif et 2 % pour l'eau potable. Un taux définitif a donc été élaboré par commune du territoire.

2- Un taux unique pour l'ensemble des communes.

Cette hypothèse ne recueille pas un avis favorable de l'Etat.

En conclusion, et compte tenu de l'actualité législative, la commission Finances du 1^{er} décembre 2022 a proposé de ne pas donner suite à ce projet de répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté de communes. Néanmoins, la commission souhaite que ce projet soit révoqué en juin 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024 sous réserves d'approbation des instances communautaires.

ENVIRONNEMENT/DECHETTERIE

1) Détermination de la part incitative de la TEOMI

Le Conseil communautaire aura à se prononcer à nouveau avant le 15 avril 2023 sur la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et sur le tarif des levées.

En 2022, il a été constaté en moyenne une baisse de 267 tonnes d'ordures ménagères contre une baisse de 57 tonnes en 2021. La collecte du verre s'élève à 1 192 tonnes cette année (estimation) contre 1 092 tonnes en 2021 soit un ratio de 40,62kg/hab/an contre 40,49kg/hab/an en 2021. (moy nationale : 29kgs)

Le ratio d'OM par an et par habitant devrait s'établir en 2022 à 165 kgs d'OM/hab/an (4 452 kg OM) contre 164 kgs en 2019 pour une moyenne départementale de 278 kg/hab/an et régionale de 262 kg/hab/an ou encore nationale de 269 kg/hab/an.

Ces résultats provisoires sont meilleurs qu'en 2020/2021 mais identiques par rapport en 2019, année de référence. Ce qui est un excellent résultat.

Cette diminution du tonnage aura donc une incidence notable sur le montant de la TGAP à verser dans un contexte d'augmentation fléchée de la taxe générale des activités polluantes soit 30 € la tonne d'OM enfouie en 2021, avec la progression suivante 40 € en 2022, 51 € en 2023, 58 € en 2024, 65 € en 2025.

D'ores et déjà le besoin en financement du marché de prestation de service de VEOLIA augmente de 290 000 € TTC dont 68 000 € TTC d'évolution de la TGAP (PM : la taxe générale des activités polluantes est soumise à TVA). Ce projet de budget est basé sur une baisse de 100t des OM. Le crédit inscrit s'élèvera donc à 3 500 000 € TTC révision du marché de Véolia compris.

2) Collecte des bio-déchets

Mise en place en 2021, cette obligation légale rentre dans le cadre de la loi sur la transition écologique traduite dans l'article L541-114 du code de l'environnement. Initiés d'abord auprès des entreprises et établissements publics producteurs de matières ; le conseil du 13 décembre 2022 se prononcera pour un bac de 120 l un tarif de 0,0084 € par litre soit 1 € par bac à compter du 1^{er} janvier 2023.

3) Composteurs et points d'apports volontaires enfouis

La politique de réduction des déchets biodégradables se poursuivra en 2023 grâce à la reconduction de la mise à disposition des composteurs sur le territoire afin de limiter l'apport des déchets verts dans les ordures ménagères. En moyenne, les déchets fermentescibles représentent 30% de contenu d'un sac d'ordures ménagères.

Depuis 2015, 1 100 composteurs ont été fournis aux particuliers dont 86 en 2022.

Enfin, un nouveau crédit de 50 000 € sera proposé pour poursuivre l'enfouissement de 4 points d'apports volontaires sur le territoire en 2023. Le choix de l'implantation est examiné avec la commune bénéficiaire. Il sera demandé aux communes bénéficiaires de déterminer un nouveau site d'accueil des PAV aériens remplacés.

URBANISME /PLUi/ REVISION ALLEGEE

Le PLUi de la Communauté de communes a été approuvé le 5 mars 2020. Par courrier en date du 12 août 2020, l'Etat a apporté ses observations relatives à la maîtrise de la consommation foncière et le respect des dispositions du SCOT du Pôle métropolitain. Après avoir réuni les maires des territoires concernés par ces remarques, une réponse a été apportée au service de la DDTM compétent.

L'enquête publique relative à la modification du PLUi s'est déroulée du 4 au 24 octobre 2021 pour laquelle 38 personnes se sont déplacées et 27 observations émises. Le conseil du 15 décembre 2021 a approuvé cette modification technique du PLUi.

A la suite de cette approbation, M. et Mme GRARDEL, propriétaire d'une parcelle située sur le territoire de la commune de Warloy-Baillon, ont effectué une requête auprès du Tribunal Administratif d'Amiens le 26 août 2020 pour annuler la délibération du 5 mars 2020 « portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Val de Somme ».

Par un mémoire en défense le 02 novembre 2020, la Communauté de Communes du Val de Somme a fait valoir que les moyens soulevés par M. et Mme GRARDEL n'étaient pas fondés.

Un recours a alors été engagé par M. et Mme GRARDEL.

Suite à l'audience du 23 novembre 2021 et la décision du Tribunal du 14 décembre 2021 qui a retenu 2 moyens sur 5, en faveur des requérants, le PLUi du Val de Somme a été impacté de la manière suivante :

• **Annulation de l'ensemble du secteur Ueq du PLUi de la CC Val de Somme** pour motivation insuffisante ;

. **Annulation du règlement de la zone urbaine relatif aux espaces destinés au stationnement sécurisé des vélos pour les immeubles d'habitations et de bureaux.** Le juge reproche au règlement de ne pas fixer de superficie minimale pour ces emplacements et sanctionne également la possibilité de réaliser ces emplacements en dehors de l'unité foncière du projet.

1) Lancement de la révision simplifiée du PLUi

Par délibération du 15 mars 2022, la CCVS a prescrit la révision allégée du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme

La révision allégée du PLUi s'organiserà sur **12 mois** avec la prise en compte des délais administratifs notamment pour la consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Planning des grandes étapes de la révision allégée du PLUi en lien avec le bureau d'études AUDICCE :

- mars à septembre 2022 : identification des 71 secteurs Ueq, consultation des communes quant à la motivation de la justification de ce secteur, établissement du rapport définitif de présentation soumis à en enquête publique en lien avec Auddicé.

- septembre 2022 à décembre 2022 : préparation de l'arrêt de projet et préparation d'une note relative à l'évaluation environnementale.

- Arrêt de projet janv/fév 2023
- Réunion d'examen conjoint fév/mars 2023
- Enquête publique mai/juin 2023
- Réunion d'examen du rapport août/sept 2023
- Approbation sept/oct 2023

Budget prévisionnel pour la révision allégée du PLUi : **8 646,35 € HT**

2) Modification du PLUi

En parallèle de la révision du PLUi, la CCVS va engager une procédure de modification de son PLUi afin de répondre aux différentes sollicitations des communes rencontrant des difficultés dans les OAP ainsi que le règlement graphique (agripneu à Lamotte Warfusée)

La notice de présentation sera élaborée en interne. Une consultation sera réalisée auprès du BE Auddicé afin de :

- Modifier le document graphique
- Le règlement écrit
- Relecture et consolidation juridique du document
- Préparation des pièces en vue du dépôt des pièces de la procédure sur le Géoportail de l'Urbanisme

Budget prévisionnel pour la modification du PLUi : **6 000 € HT***

*Le montant comprend l'indemnité du bureau d'études et les publications

URBANISME/MOBILITE

La Communauté de communes du Val de Somme est compétente en « mobilité » depuis le 1^{er} juillet 2021 et est à ce titre autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article

L.1231-5 du Code des transports, lui-même précisé dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021.

Par délibération en date 22 juin 2022 la Communauté de Communes a créé le Comité des partenaires sa composition ainsi que les modalités de fonctionnement.

Dans ce contexte, la Communauté de communes s'est regroupée avec 4 autres EPCI et le Pôle Métropolitain porteur du projet pour répondre à l'**appel à la manifestation d'intérêt (AMI) - TEN MOD**. Le programme TEN MOD permet d'élaborer un Plan de mobilité simplifié, ainsi qu'un schéma directeur cyclable. Ce programme permet de montrer la volonté de faire évoluer les mobilités alternatives à la voiture.

La Communauté de communes et les 4 autres EPCI ont été lauréats pour le programme TEN MOD 2022. Une aide financière de l'ADEME de 50% sera attribuée à chaque EPCI pour l'élaboration du Plan de mobilité simplifié et le schéma directeur dédié au vélo.

La consultation devrait être organisée lors du dernier trimestre 2022 afin de désigner le bureau d'études en janvier 2023 pour une mission d'une durée de 12 mois



Budget prévisionnel 2023 pour élaboration d'un PMS+ SDC :

40 000 € HT en dépense

20 000 € en recette (ADEME)

URBANISME/HABITAT

1/ Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'Habitat (Opah)

Par décision du Bureau communautaire du 15 février 2022, le bureau d'étude CITEMETRIE a été retenu pour réaliser l'étude pré- opérationnelle sur l'ensemble du territoire pour un montant de 83 850,00 € HT

La présente étude relative à la mise en place d'un dispositif opérationnel permettra d'approfondir l'intervention en termes d'habitat sur le territoire, et de contribuer à répondre aux enjeux et objectifs du PLH adopté en 2020.

La restitution du diagnostic complet a eu lieu en Octobre 22.

La seconde partie de l'étude portera sur la définition du cadre d'intervention pour conclure à une proposition opérationnelle et territorialisée.

À l'issue de la définition des objectifs et des moyens, la stratégie globale d'intervention pourra être arrêtée. Citémétrie proposera un projet de convention qui sera présentée à la commission de territorialisation.

Cette convention entre l'Anah, la CCVS et les différents partenaires sera délibérée devant le conseil Communautaire au printemps 2023.

2/ Suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Dès la définition de la stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser dans l'OPAH, la CCVS devra engager une consultation concernant le suivi et l'animation de cette opération programmée.

Cette consultation aura lieu lors du 2nd trimestre 2023 pour une décision d'attribution en septembre 2023. Un premier crédit de 50 000 € HT sera inscrit pour le soutien financier aux particuliers en faveur des aides à l'amélioration de l'habitat.

Budget prévisionnel pour la mission suivi-animation en 2023 : 25 000 € HT et 5 000 € HT co-habiter (AMO)
--

HABITAT/CABANISATION

Le Programme Local de l'Habitat a pointé des éléments de problématique concernant « L'Habitat Léger de Loisirs » en Val de Somme.

En 2021, la CCVS a actualisé le diagnostic des terrains privés communaux.

Dans le cadre de la résorption de la cabanisation sur la commune de Cerisy, et plus précisément le secteur de Gailly, 8 terrains ont été identifiés pouvant être nettoyés et renaturés.

Une convention a été établie afin de définir les modalités d'intervention entre la CCVS et la commune de Cerisy.

Un plan pluriannuel d'intervention pour la démolition des HLL est en cours d'élaboration en collaboration avec les communes

Un crédit de 150 000 € sera inscrit au budget 2023 affecté au développement de la résorption de la cabanisation et notamment à la démolition des habitats abandonnés en soutien aux communes.

VOIRIE.

Les crédits destinés à la voirie tant en fonctionnement et en investissement seront reconduits en 2022 soit 900 000€ en investissement pour le programme voirie et 800 000 € en dépense d'entretien.

1) Contournement de Corbie-Fouilloy (2022-2027)

Le département de la Somme va lancer en cette fin d'année l'enquête « origine destination » afin de vérifier l'opportunité de réaliser le contournement au Sud-Ouest de Fouilloy entre la RD1 et la RD23 du mardi 22 novembre au jeudi 8 décembre 2022. Cette enquête permettra de connaître les flux via 10 comptages automatiques et des analyses de mouvement tournant sur chacun des 6 carrefours identifiés sur le territoire concerné. Une enquête sera réalisée également auprès des entreprises par téléphone et un volet origine/destination sera réalisée par interview, sur 3 jours mardi et/ou jeudi distincts et les plus proches possibles sur des véhicules légers, utilitaires et poids lourds (1 journée par localisation).

2) Projet d'implantation d'une passerelle entre Fouilloy et Corbie (rue des bains)

Prévu dans le PLUi par la communauté de communes via un emplacement réservé, cette passerelle a vocation à créer une voie douce piétonne et cycliste entre le centre de Fouilloy et la rue des Bains de Corbie afin de favoriser un accès public vers la gare SNCF de Corbie. Le Plan de mobilité simplifié précisera les actions à mettre en place sur ce mode de mobilité. L'emprise au sol de l'équipement devra être évaluée afin d'engager les démarches foncières nécessaires préparatoires à l'implantation de l'équipement.

Il sera proposé d'inscrire un premier crédit relatif à une étude de faisabilité de 50 000 € et désigner le maître d'œuvre correspondant.

PLUVIAL DE VOIRIE

TRAVAUX RUE DE LA BARETTE A CORBIE

Depuis la prise de compétence gestion des eaux de pluie urbaine (GEPU) en 2018, la Communauté de communes intervient pour limiter les problèmes de gestion des eaux pluviales de la rue de la Barette confrontée à des inondations récurrentes en cas de forte pluie de la chaussée et des habitations adjacentes. De plus, il importe de veiller à la protection de l'exutoire naturel que constitue les étangs de la Barette, site écologique remarquable.

Pour lutter contre ces inondations, la solution consiste en la création d'un ouvrage de décantation suivi d'une zone de rejet végétalisée menant aux étangs nécessitant 1 350 m² de terrain privé.

M. Maes, propriétaire de la parcelle, a donné son accord de principe. Le projet nécessitera la signature d'une convention avec le propriétaire.

Pour la protection des étangs de la Barette contre les déchets et sédiments charriés par les eaux de pluie urbaines, un réaménagement d'un fossé historique menant aux étangs avait été proposé à plusieurs reprises à Mme Legenne, propriétaire de la parcelle depuis 2019. Une offre d'acquisition lui a été proposée. Malgré 3 relances, Mme Legenne n'a pas voulu répondre à la demande de la Communauté de communes.

C'est pourquoi, une procédure de déclaration d'utilité publique va être lancée prochainement pour acquérir les 1400 m² (classé en zone N) nécessaire au projet. **Un premier crédit de 15 000 € sera inscrit nécessaire à cette acquisition et un crédit d'honoraire d'avocat de 5000 €.**

Ces deux projets sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

La CCVS inscrira 180 000 € TTC en investissement pour la réalisation de ces travaux en 2023.

REHABILITATION D'OUVRAGES PLUVIAUX :

L'étude diagnostic de 2020 a révélé des ouvrages, mares, bassins et fossés à réhabiliter. Une première tranche de travaux a déjà été réalisée en 2021-2022.

Il faut donc poursuivre ce contrôle continu de nos ouvrages pour définir un nouveau programme de travaux 2024. La visite des ouvrages et la définition du programme seront réalisées en interne par le service Eau avant de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études spécialisé.

1) ENTRETIEN DES OUVRAGES PLUVIAUX

La CCVS continuera à entretenir les ouvrages de gestion d'eau pluviale des communes.

- Réparation du réseau (canalisation, regard, avaloir, ...),
- Curage de fossés et réseau
- Dérasement d'accotement de voirie communautaire,

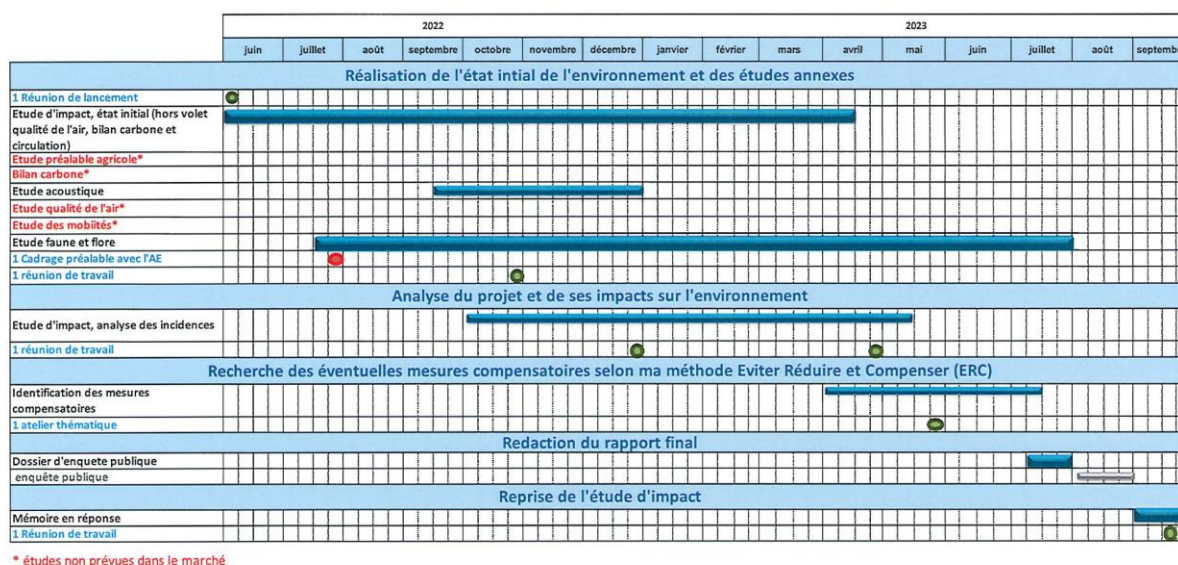
Un crédit de fonctionnement de 150 000 € TTC sera inscrit au budget primitif 2023.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZAC DU VAL DE SOMME/LOTISSEMENT ARTISANAL

1) Lotissement d'activité n°2 du val de Somme

Le lotissement d'activité n°2 correspondant au solde foncier compris entre l'entreprise Lebeurre et 'ELF3 soit 9,5 ha bénéficiera d'un crédit d'étude de 50 000 € afin d'engager l'aménagement de parcelles dédiées à des activités de service et artisanales. Il s'agira essentiellement d'études de maîtrise d'œuvre et géotechniques. L'étude d'impact se poursuivra en 2023 selon le planning présenté ci-après :

Le planning prévisionnel d'intervention



2) Implantation d'une activité de logistrielle à Villers-Bretonneux

Il s'agit d'implanter un bâtiment de 36 000 m² à construire sur un terrain de 9,6 ha contigu à la déchetterie intercommunale. La logistrielle accueille indifféremment des activités industrielles ou de logistique. Intégré dans l'environnement et le paysage, cet équipement bénéficiera d'une centrale photovoltaïque alimentant 400 foyers. Il sera créé 150 emplois directs dont 100 opérateurs liés aux process industriels et logistiques, 30 administratifs et 20 techniciens. Le bureau communautaire s'est prononcé favorablement le 4 mai 2022 sur la cession du terrain d'assiette. La promesse de vente a

été signée le 29 juin 2022. Il reviendra à la Communauté de communes de préparer l'implantation de cette activité dont le preneur final n'est pas encore connu. Une étude d'impact circulaire a été menée afin de vérifier l'impact de la circulation poids lourds sur le centre bourg de Villers-Bretonneux.

Une signalétique adaptée sera implantée afin de flécher les poids lourds en dehors du centre-ville.

Un crédit de 600 000 € sera inscrit en dépense d'investissement afin de couvrir notamment le coût de l'extension du raccordement électrique et du dévoiement des réseaux.

Les travaux commenceront en 2023 pour une livraison en 2024.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La station de Sailly le Sec avec filtre planté de roseaux s'achèvera à l'été 2023. Il conviendra d'inscrire un crédit travaux de 600 000 € HT et une dépense de 100 000 € HT dédiée aux études techniques ainsi que 30 000 € HT de maîtrise d'œuvre partielle pour le curage des boues des lagunes.

L'essentiel de l'investissement sera dirigé vers la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD1 et 115 de Daours et de Villers-Bretonneux pour lesquels 1M € HT seront inscrits. Une dépense de 235 000 € HT permettra la reconstruction d'un poste de refoulement sente des primevères à Vecquemont. Ces travaux devraient permettre de réduire les eaux claires parasites du réseau qui nuisent au fonctionnement de la station de dépollution de Daours et empêchent le développement de projets immobiliers sur les communes concernées par cette unité technique.

A l'issue de la désignation de BECG (AMO) et la réactualisation de l'étude de maîtrise d'œuvre d'ACTEA de 2015, une enquête publique sera menée sur le territoire de la commune de Bonnay au premier semestre 2023 afin de permettre au public de donner son avis sur le changement de zonage en assainissement collectif. La MRAE accompagnera la communauté de communes pour cette procédure. Un crédit de 40 000 € HT sera inscrit pour désigner un maître d'œuvre sur une mission partielle (DCE/ACT suivi de travaux) qui devrait commencer en septembre prochain 2023.

Un crédit de 40 000 € sera inscrit pour poursuivre les études de maitrise d'œuvre en faveur de la STEP de Pont-Noyelle. L'avant-projet du maître d'œuvre a été rendu en novembre 2022. Des études complémentaires devront être menées en termes d'études géotechniques, diagnostic amiante. Cette

station aura une capacité de traitement de 2 200 hab afin d'accepter les lotissements à venir des communes de Pont-Noyelle et surtout de Querrieu. Il conviendra en 2023 de s'assurer du co-financement d'Amiens Métropole sur cette opération et évoquer la question du traitement des boues avec la métropole. L'estimation AVP s'élève à 2M € HT.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Désormais confiées à la société Hydra depuis le 1^{er} juillet 2021, les actions de contrôle ont débuté pour des opérations de cession immobilière.

Du 2 janvier 2023 au 15 mai 2023 : des contrôles des installations auront lieu dans le cadre du 1^{er} contrôle de bon fonctionnement des communes de Cachy, Sailly-Laurette et Warloy-Baillon. Il s'agit de contrôler les installations n'ayant pas fait l'objet du 1^{er} contrôle de bon fonctionnement par SAUR lors de leur campagne en 2017. Cela représente 12 habitations sur la commune de Cachy, 99 habitations sur Sailly-Laurette et 97 habitations sur Warloy-Baillon,

Du 15 mai au 31 décembre 2023 : contrôle des installations dans le cadre du **2eme** contrôle de bon fonctionnement des communes de Bresle, Lahoussoye, Le Hamel et Cerisy.

Préalablement à ces contrôles, une réunion d'information au public sera organisée afin de présenter les modalités de l'intervention du technicien et les aides proposées par la Communauté de communes.

Il sera proposé d'inscrire un crédit prévisionnel de 20 000 € en dépense.

TOURISME

En 2023, l'office du tourisme intercommunal continuera ses actions de promotion et de développement touristique du territoire du val de somme.

En termes d'animations, le spectacle des fantômes du vendredi sera reconduit à Corbie ; L'église abbatiale ayant fait l'objet de travaux de confortation. Les balades nature se poursuivront et les visites externalisées également. Un crédit de 49 000 € sera inscrit en fonctionnement dont 10 000 € d'animations commémoratives (John Monash's piper, la marche des cornemuses à Le Hamel, Guynemer à Cachy). Une recette de 35 000 € est prévue au titre de la taxe de séjour.

En investissement, la commission tourisme du 8 novembre 2022 a évoqué la question des locaux de l'office du tourisme. Actuellement implantés dans les locaux du centre culturel de la ville de Corbie moyennant une location de 9 600 € par an, les bureaux de l'office du tourisme sont exigus, peu fonctionnel et sans lumière naturelle. La commission a délibéré favorablement sur le principe de délocaliser l'office dans l'ancienne maison éclusière de Corbie propriété départementale. Afin de s'assurer de la faisabilité d'un tel projet en lien avec le département, il est nécessaire d'engager une étude de faisabilité et de programmation afin de dire si ce projet est techniquement réalisable et à quel coût. Un crédit de 30 000 € sera inscrit en ce sens.

GEMAPI-LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS ET LE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

1) En matière de GEMAPI

A) PROTECTION DE LA VIEILLE SOMME ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES A CERISY

La zone d'étude comprend le bief de la Somme de 3 kilomètres entre le déversoir de Chipilly et la chaussée barrage de Saily-Laurette. Ce bief est composé de plusieurs cours d'eau interconnectés : la Somme canalisée, la Fausse Somme et la Vieille Somme.

Le défaut d'entretien engendre des ruptures successives des berges.

Le SVA (syndicat de la vallée des anguillères) avait mené des travaux d'urgence en 2006, 2007 2011 et 2012 ; puis, une étude a été lancée plus globale dans le but de préserver la biodiversité et le maintien de l'équilibre hydraulique des plans d'eau du bief.

Au-delà de l'enjeu environnemental, la sauvegarde des biens et des personnes reste posée. En effet, les barrages d'eau en aval créés par des routes (Rue de Moreuil à Saily Laurette et rue du marais Gobet à Cerisy) risquent de céder par la pression accrue des eaux.

La Communauté de communes va donc reprendre les études de 2013, les actualiser, les compléter et apporter des réponses techniques pérennes à ces désordres.

Le montant à investir en 2023 est de l'ordre de 100 000 € HT pour financer l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les levés topographiques, les études géotechniques et de maîtrise d'œuvre. Ces études peuvent être financées jusqu'à hauteur de 80%.

Les travaux estimés à 400 000 € HT (en 2013) seront réalisés en 2024 sous réserve de co-financement.

B) MARAIS DE PONT NOYELLE

En 2022, la Communauté de communes a confié à l'AMEVA une étude d'aménagement du marais de Pont-Noyelle, couvrant une superficie de 45 ha. L'inventaire du site s'est déroulé en mai-juin 2022. Devant les problématiques de dégradation du milieu naturel (fermeture des milieux, envasement des plans d'eau, dégradation des berges,) les principaux enjeux du programme de travaux concernent la restauration des milieux afin de maintenir les pratiques des usages du site : pêche, chasse, promenade, et l'ouverture du site au public.

Au total, le programme travaux s'élève à 104 000 € HT et un coût d'entretien de 24 000 € HT/an sur 5 ans a été identifié.

La part de la Communauté de communes, d'Amiens Métropole et de Querrieu pour les investissements et celle de la Communauté de communes et de Pont-Noyelle pour l'entretien restent à être définies.

Un crédit prévisionnel de 20 000 € HT sera inscrit au budget 2023

C) DECLASSEMENT ET TRANSFERT D'UN TRONÇON DE L'ANCRE

La rivière Ancre est un affluent en rive droite de la Somme qui conflue à Aubigny. Le tronçon de l'Ancre à déclasser se situe entre l'embouchure du canal de la Somme et le 1^{er} barrage en amont : il s'agit du barrage des hauts-Fourneaux de la Chiers de La Neuville. Le tronçon s'étend sur environ 930 mètres.

Ce tronçon de la rivière Ancre n'est plus navigable, il ne répond pas au motif d'intérêt général de la navigation.

La Communauté de communes a approuvé le transfert de ce tronçon dans son patrimoine afin d'en garantir l'entretien et éviter les inondations en amont dans le secteur de Corbie/La Neuville. Par courrier du 18 juillet 2022, elle a fait savoir à la DREAL Hauts de France son intention de bénéficier du transfert du tronçon sous réserve qu'une soulte de 50 000 € lui soit versée.

Par courrier du 23 septembre 2022, le directeur régional de la DREAL HdF s'est engagé à verser cette soulte de 50 000 € à la Communauté de communes dès la signature de la convention de transfert.

L'année 2023 sera marquée par la remise en état des 930 mètres de linéaire de ce tronçon.

D) PARTICIPATION FINANCIERE APPORTEE AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE RIVIERE

La CCVS continuera à financer les associations syndicales de rivière de l'Hallue, Ancre section 1, Ancre section 2 et La Luce comme en 2021 suite aux conventions passées avec les AS.

Le montant des travaux à financer s'élèvent à 16 600 € HT et la part de la CCVS revient à 3 320 € HT.

2) En matière de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols

Deux études ont été menées sur 12 bassins versants et 21 communes de la Communauté de communes en 2022.

Après des diagnostics agricoles et des propositions d'actions visant à limiter les ruissellements sur les bassins versants ruraux inondant les communes, les premières concertations agricoles se sont avérées infructueuses, le monde agricole refusant en majorité les aménagements.

Cette situation reste préjudiciable pour le co-financement des investissements à venir notamment de l'Agence de l'eau.

Cette situation a valu l'envoi d'un courrier au sous-préfet en charge de la commission érosion le 15 juin 2022 dont la réponse reçue le 19 octobre 2022 rappelle la procédure à mener en cas de refus des agriculteurs récalcitrants ; l'Etat s'avère néanmoins prêt à participer à une ultime présentation du projet.

Pour l'année 2023, il est envisagé de réaliser les aménagements d'hydraulique douce (fascines, haies, bandes enherbées, ...) et des zones de rétention du ruissellement (merlons, diguettes, fossés à redents ; mares, noues) en domaine public (chemins ruraux, ...).

La concertation agricole sera poursuivie pour obtenir un maximum d'accord pour les aménagements en domaine privé qui seront réalisées en 2024 après enquête publique.

Un crédit de 150 000 € TTC sera inscrit en section d'investissement au budget principal 2023.

EAU POTABLE

Ce budget eau potable traduit les engagements pris à l'occasion de la prise de compétence en 2020. Après avoir permis en 2021 l'amélioration de la qualité sanitaire des communes de Morcourt, Cerisy et Chipilly, en offrant une eau de meilleure qualité aux usagers de ces communes et réhabiliter les réseaux d'eau de Lamotte-Brebière dont le rendement est désormais de 93% et Morcourt qui affiche 80% avec 30% de son réseau réhabilité.

- TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX POTABLES

Après avoir effectué une première tranche de travaux à Pont-Noyelle de 660 000 € HT dont le taux de rendement était de 41%, un dernier crédit de 250 000 € HT viendra compléter la seconde tranche en 2023, rue de la Noelle et rue du marais pour 505 ml de canalisation de distribution et la reprise de 42 branchements (200 ml et changement des compteurs).

Un crédit de 200 000 € HT bénéficiera au réseau d'eau de la commune de Cerisy : rues du Marais et de la gare pour 800 ml de canalisation de distribution et reprise de 42 branchements (250 ml et changement des compteurs).

La commune de Vecquemont rue Sente des primevères verra 185 ml de canalisation de distribution refaite et 11 branchements seront repris (40 ml et changement des compteurs) pour une dépense de 100 000 €. Des interventions sur le réseau de Méricourt auront lieu également.

Une dépense totale de 550 000 € HT sera donc dédiée à la réhabilitation du réseau d'eau potable.

En recettes d'investissement, il sera sollicité 70 000 € de l'agence de l'eau et 40 000 € de la DETR.

- SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La CCVS souhaite à terme sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau des 24 communes dont elle a la compétence.

La sécurisation interne du captage stratégique de Corbie vers les communes de la vallée de l'Ancre (besoin futur de pointe : 1 100 m³/jour) et celles de la Vallée de la Somme (besoin futur de pointe : 270 m³/jour) nécessiterait a priori, une modification de la production du captage de Mont-Villermont.

L'étude qui sera menée durant toute l'année 2023 aura pour double objectif :

- de redéfinir les besoins en eau et de s'assurer du potentiel de ce captage stratégique en vue de la sécurisation quantitative interne.

- de redéfinir l'aire d'alimentation du captage et ses zones de vulnérabilité pour la mise en place d'un éventuel plan d'actions en vue de sécuriser qualitativement la production d'eau.

La sécurisation externe de notre approvisionnement en eau est en cours de réflexion avec Amiens métropole pour une alimentation via le captage de Bussy Les Daours.

Un crédit de 25 000 € sera inscrit en 2023 pour cette étude de sécurisation.

Enfin, une étude pour la réhabilitation du réservoir de Hénencourt et l'abandon du réservoir de Baizieux va être lancée en 2023 pour 20 000 € ; des travaux seront prévus en 2024.

En fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 184 000 € (-47% DOB 2022) dont 90 000 € d'achat d'eau (dont -20 000 € d'achat en moins à Amiens Métropole) Un autofinancement prévisionnel de 257 600 € est dégagé contre 205 400 en 2022.

La commission eau du 21 octobre 2021 a confirmé l'harmonisation d'un tarif unique en 2026 et a émis un avis favorable aux tarifs suivants pour lesquels une délibération sera prise lors du conseil du 13 décembre 2022.

TARIFS EAU 2022-2023

		2022			2023			différence
		Tarifs 2022	€ TTC/m3	120 m³	Tarifs 2023	€ TTC/m3	120 m³	
<i>UDI de Corbie</i>	Abonnement Collectivité	11,0039 €	1,4332 €	171,98 €	9,9920 €	1,4764 €	177,17 €	5,19 € TTC
	Part variable Collectivité	0,5082 €			0,4613 €			0,04 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>UDI de la Vallée de l'Ancre</i>	Abonnement Collectivité	14,6049 €	1,3725 €	164,71 €	12,6958 €	1,4238 €	170,85 €	6,15 € TTC
	Part variable Collectivité	0,4207 €			0,3889 €			0,05 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>UDI de Hérencourt</i>	Abonnement Collectivité	8,1049 €	1,4394 €	172,72 €	7,8208 €	1,4811 €	177,74 €	5,01 € TTC
	Part variable Collectivité	0,5382 €			0,4839 €			0,04 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>UDI de Vaux sur Somme</i>	Abonnement Collectivité	21,2716 €	1,3726 €	164,71 €	17,6958 €	1,4150 €	169,80 €	5,09 € TTC
	Part variable Collectivité	0,3652 €			0,3389 €			0,04 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>UDI de Cerisy</i>	Abonnement Collectivité	10,6049 €	1,3725 €	164,70 €	9,6958 €	1,4238 €	170,85 €	6,15 € TTC
	Part variable Collectivité	0,4540 €			0,4139 €			0,05 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>Lamotte Brebière</i>	Abonnement Collectivité	- €	1,6294 €	195,53 €		1,6291 €	195,49 €	-0,05 € TTC
	Part variable Collectivité	0,7859 €			0,6892 €			0,00 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>Sailly Laurette</i>	Abonnement Collectivité	4,6049 €	1,3725 €	164,70 €	5,1958 €	1,4306 €	171,67 €	6,97 € TTC
	Part variable Collectivité	0,5040 €			0,4578 €			0,06 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>Pont Noyelle</i>	Abonnement Collectivité	22,3649 €	1,3725 €	164,70 €	18,5158 €	1,4220 €	170,65 €	5,94 € TTC
	Part variable Collectivité	0,3560 €			0,3387 €			0,05 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			
<i>Morcourt</i>	Abonnement Collectivité	10,6985 €	1,5862 €	190,35 €	9,7660 €	1,5913 €	190,96 €	0,61 € TTC
	Part variable Collectivité	0,6558 €			0,5721 €			0,01 € TTC/m3
	Abonnement Déléataire	20,2300 €			22,8000 €			
	Part variable Déléataire	0,5900 €			0,6649 €			

Budget OM 2023

Marché Véolia et gestion de la déchetterie à Corbie
2 831 000 € TTC (TVA à 5,5 %)

Gestion nouvelle déchetterie à Villers-Bretonneux
691 000 € TTC

Rappel des notifications 2022

	Bases	Taux	Produit Part fixe	Produit part incitative prévisionnelle
1 tournée	17 661 217	12 %	2 119 346 €	564 000 €

Orientations pour 2023. Un déficit de 104 600 € malgré une valorisation des bases locatives de 7% à taux de TEOMI constant. A noter une évolution notable des valorisations de déchets (+100 000€/2022)

Une revalorisation du taux de TEOMI est nécessaire afin d'équilibrer le service. Une évolution de 0,5% point permettrait de réduire le déficit à 10 113€ grâce à une produit fiscal supplémentaire de 94 487 € sur la part fixe.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Collecte en porte à porte et traitement des OM et emballage, déchetteries et points d'apports volontaires et collecte amiante	3 500 000 €	TEOMi part fixe	2 267 700 €
Traitement des déchets dangereux	25 000 €	TEOMI part incitative	555 000 €
Communication et animations	15 000 €	ADELPHE	300 000 €
Diverses / ATMO	28 300 €	CITEO	30 000 €
Acquisition composteurs	20 000 €	Valorisations	265 000 €
		Autres recettes	66 000 €
	3 588 300 €		3 483 700 €

Extrapolation tonnages annuels 2022 - CCVS

au 31/10/2022

							Variations	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	2022/2020
PAP								
OM	4 539,16	4 635,92	4 453,36	4 795,00	4 738,10	4 461,30	-5,84%	-6,96%
CS	1 129,86	1 220,16	1 255,86	1 187,84	1 361,60	1 192,26	-12,44%	0,37%
Total	5 669,02	5 856,08	5 709,22	5 982,84	6 099,70	5 653,56	-7,31%	-5,50%

PAV								
Verre	981,56	1 009,44	1 051,10	1 000,26	1 092,72	1 096,50	0,35%	9,62%
Papier	615,40	622,20	589,74	476,30	512,12	496,75	-3,00%	4,29%
Total	1 596,96	1 631,64	1 640,84	1 476,56	1 604,84	1 593,25	-0,72%	7,90%

Déchèterie Corbie								
Ferraille	181,88	98,30	97,34	96,56	79,46	84,58	6,44%	-12,41%
Gravat	2 247,44	893,40	828,96	674,70	782,34	746,12	-4,63%	10,59%
Déchets verts	1 922,84	1 167,54	1 007,08	880,32	1 081,60	980,16	-9,38%	11,34%
Encombrants	1 409,44	801,32	635,46	632,84	649,32	653,56	0,65%	3,27%
Bois	318,40	130,42	132,46	102,84	87,78	83,18	-5,24%	-19,12%
Carton	117,90	79,74	75,50	71,58	76,52	87,86	14,82%	22,74%
Ecomobilier								

Total	6 197,90	3 170,72	2 776,80	2 458,84	2 757,02	2 635,46	-4,41%	7,18%
--------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------	--------------

Déchèterie Villers Bretonneux

Ferraille	39,70	136,46	136,46	129,86	169,22	150,60	-11,00%	15,97%
Gravat impur	201,66	1 064,22	1 500,22	1 166,28	1 420,66	1 304,70	-8,16%	11,87%
Gravat propres	120,40	473,80	422,12	555,52	760,22	990,00	30,23%	78,21%
Déchets verts	391,16	1 395,70	1 291,38	1 114,02	1 577,40	1 286,30	-18,45%	15,46%
Encombrants	207,78	813,68	813,68	914,08	1 193,14	1 127,40	-5,51%	23,34%
Bois	40,54	124,84	193,06	184,58	232,64	210,16	-9,66%	13,86%
Carton	25,60	90,40	90,40	84,49	117,55	153,64	30,70%	81,84%
Ecomobilier								
Amiante		-	54,10	32,86	31,22	27,00	-13,52%	-17,83%
Total	1 026,84	4 099,10	4 501,42	4 181,69	5 502,05	5 249,80	-4,58%	25,54%

Total général	14 490,72	14 757,54	14 628,28	14 099,93	15 963,61	15 132,07	-5,21%	7,32%
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	---------------	--------------

% Valorisation 40,61% 44,38% 43,36% 42,21% 43,69% 46,14%

Budget Principal - Recettes

Comme depuis des années, aucune modification des taux de la fiscalité ménage et professionnelle ne sera proposée. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative sera votée avant avril 2023. Ce projet de budget fait état d'un déficit d'exploitation de 104 600 €. La question de l'évolution de la TEOMi se posera encore en 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement reste stable. Il sera proposé d'inscrire un crédit de 620 000 € en 2023.

Les autres recettes n'appellent pas de remarque particulière et sont issues des produits des services et des participations financières d'organismes (ADELPHE) ou encore de l'Etat (loyer de gendarmeries).

L'autofinancement de la section de fonctionnement pour 2023 permettra d'aider à la réalisation des investissements.

EVOLUTION DE LA DGF :

	Année 2021	Année 2022	Variation 2021/2022	Estimation 2023	
DGF	601 542 €	620 389 €	+ 3,13 %	620 000 €	Identique à 2022
Dotation de compensation	381 867 €	373 491 €	- 2,19 %	373 000 €	Identique à 2022

Fiscalité Intercommunale 2023

Pour la fiscalité intercommunale, il est proposé de maintenir les taux actuels

Etat 1259 FPU

		Produits 2021	Produits 2022
Taxe d'Habitation :	13,08 %	3 287 570 €	131 222 €
Fraction de TVA pour la TH :		-	3 269 025 €
Taxe Foncière Non Bâtie :	1,65 %	27 390 €	28 413 €
Cotisation Foncière Entreprise :	22,50 %	1 949 965 €	1 293 075 € €
Compensation CFE :		-	704 598 €

Autres produits

Rappel FNGIR* 2022 =	1 444 175 € (prélèvement)
IFER* 2022 =	97 527 €
CVAE* 2022 =	1 081 581 €
TASCOM* 2022 =	115 965 €
FPIC* 2022 =	323 333 €

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

*IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

* FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Charges de Personnel

Structure des effectifs

Au 1^{er} décembre 2022, la CCVS emploie 41 agents selon le détail suivant :

	Catégories			Total
	A	B	C	
Stagiaires et titulaires fonction publique	3	9	23	35
Contractuels	-	1	5	6
Total en nombre	3	10	28	41
Total en pourcentage	7,32 %	24,39 %	68,29 %	100 %

Parmi ses effectifs, la CCVS compte 3 agents à temps partiel (3 femmes) et 2 agents à temps non complet (2 femmes). Le reste des agents sont à temps complet, soit 35h par semaine.

De plus, au 1^{er} décembre 2022, deux agents sont en disponibilité (2 femmes) et un agent est en congé parental d'éducation (1 homme).

Sur les 41 agents employés par la CCVS, 8 sont des hommes et 33 sont des femmes, répartis de la manière suivante :

		Hommes	Femmes	Total
Catégorie	A	1	2	3
	B	2	8	10
	C	5	23	28
Total en nombre		8	33	41
Total en pourcentage		19,51 %	80,49 %	100 %

Répartition des agents selon les services :

Services	NB agents	En %
Administration générale	11	26,83 %
Environnement	2	4,88 %
Médiathèques	13	31,71 %
Gymnases	2	4,88 %
Assainissement	1	2,44 %
Voirie	1	2,44 %
Urbanisme / PLH	4	9,75 %
Eaux	3	7,32 %
Tourisme	4	9,75 %
Total	41	100 %

Détail des dépenses de personnel en 2022 :

	Dépenses
Traitement de base des agents publics	747 237,37 €
Régime indemnitaire des agents publics	225 823,97 €
Bonification indiciaire	7 227,19 €
SFT agents publics	7 354,88 €
Heures supplémentaires agents publics	-
Rémunération de base des contractuels	150 397,03 €
Régime indemnitaire des contractuels	25 013,66 €
SFT contractuels	48,09 €
Heures supplémentaires contractuels	-
Charges patronales	451 814,20 €
Versement du FNC supplément familial	-
Assurance du personnel	100 026,84 €
Médecine professionnelle	1 563,28 €
TOTAL rémunérations	1 716 506,51 €

Avantages en nature : en 2022, aucun agent n'a bénéficié davantage en nature.

La CCVS participe à hauteur de 9 429,66 € au financement de la garantie maintien de salaire labellisée de ses agents.

Il n'y a pas eu d'heures supplémentaires d'effectuées en 2022.

Cela s'explique par une évolution au 1^{er} janvier 2020 du temps de travail, passant à 37h30 par semaine (pour un agent à temps complet) avec la mise en place de jours de RTT de plages horaires fixes et variables. Cela a permis de répondre aux besoins de flexibilité des agents.

Depuis septembre 2017, la CCVS applique le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui concerne l'ensemble de ses agents. Le RIFSEEP a d'abord été étendu aux agents des catégories A et B de la filière culturelle depuis le 1^{er} mars 2019 suite à l'application du décret, puis aux agents des catégories A et B de la filière Technique à compter du 1^{er} mars 2021. Ce nouveau régime indemnitaire n'a pas occasionné d'augmentation des primes salariale en 2022, car il a été conçu à enveloppe constante. En revanche, il permet d'harmoniser les régimes indemnitaires en fonction des responsabilités, technicité et sujétions du poste.

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2023

Le poste « dépenses de personnel » en 2022 est de 1 716 506,51 € contre 1 526 502,27 € en 2021, soit une hausse de 12,45 %. Le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 et a contribué à cette évolution. Néanmoins, le ratio financier n° 7 dépenses de personnel sur les dépenses réelles est de 17,14% en 2022 contre 40,82 % pour les groupements de collectivités ayant la même strate de population.

Les modifications significatives attendues en 2023 :

- augmentation liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) estimé à 2,5 %
- La mise en place de tickets restaurants pour les agents, avec une participation de la CCVS de 60%. Une consultation a été lancée en novembre 2022. Les offres ne sont pas encore réceptionnées. Toutefois, une dépense prévisionnelle de 50 000 € a été budgétée.
- La mise en place du réseau de lecture publique s'achève avec l'ouverture en 2023 de la médiathèque P. Simon à Villers-Bretonneux. A fin 2022, le service compte désormais 13 agents.
- les conséquences financières du recrutement d'un adjoint technique en charge des bâtiments (au 01/04/2023) ; le retour à temps complet d'un adjoint technique et d'un adjoint administratif ; la fin du congé parental d'éducation au 01/03/2023.

Le chapitre 012 pour l'exercice 2023 est donc estimé à 1 810 000,00 €.

Effectif prévu pour 2023 :

	Pourvu	En cours	
SERVICE ADMINISTRATIF			
Directeur général des services	1		FPT, Temps complet
Directeur général adjoint	1		FPT, TC (dont 50% Adm g. - 50% éco)
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, TC (dont un à 90%)
Rédacteur Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, TC (dont un à 80%)
Adjoint administratif Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		Contractuel 1 an, TC
Adjoint administratif, renfort en juillet		1	Contractuel d'un mois
SERVICE ENVIRONNEMENT			
Adjoint administratif Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint Technique	1		FPT, Temps complet
SERVICE ECONOMIQUE			
Directeur général adjoint	1		FPT, TC (dont 50% Adm G. - 50% éco)
SERVICE MEDIATHEQUE			
Assistant conservation patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1		FPT, Temps complet
<i><u>Médiathèque La Caroline :</u></i>			
Assistant conservation	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e classe	2		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	2		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	1		Contractuel à temps complet
Adjoint du patrimoine, renfort en juillet et août		1	Contractuel de deux mois
Stagiaire licence Pro		1	stagiaire de 3 mois
<i><u>Médiathèque La Filature :</u></i>			
Assistant conservation Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
<i><u>Médiathèque Patrick Simon :</u></i>			
Adjoint du patrimoine	3		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	1		Contractuel 1 an, TC
SERVICE GYMNASSE			
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, Temps complet
SERVICE ASSAINISSEMENT			
Ingénieur Ppal	1		FPT, Temps complet
SERVICE VOIRIE / BATIMENTS			
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint Technique		1	Temps complet
SERVICE URBA/PLH			
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		Contractuel 1 an, TC
Rédacteur Ppal 2 ^e classe	1		TPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		FPT, TC (60% Eau - 40% Urba)

SERVICE EAUX

Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 2 ^e classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1	FPT, TC (60% Eau - 40% Urba)

SERVICE TOURISME

Rédacteur	1	CDI, Temps non complet
Adjoint du patrimoine	1	FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	1	FPT, retour congé parental au 01/03
Adjoint du patrimoine	1	Contractuel de 3 ans
Adjoint du patrimoine	1	Contractuel de 6 mois
Stagiaire licence Pro	1	Stage de 6 mois

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET PRINCIPAL



Dépenses Fonctionnement 2023

Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 862 000 €
dont Contrat VEOLIA pour la gestion des déchetteries	3 500 000 €
dont Entretien de voirie	800 000 €
dont Entretien Pluvial	180 000 €
dont Cabanisation - Démolition, nettoyage des HLL	150 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel	1 810 000 €
--	--------------------

Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 374 000 €
dont Attributions de compensation	901 000 €
dont reversement sur FNGIR	1 445 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal le 17/06/2020 :

Commune	Montant
AUBIGNY	147 231 €
CERISY	13 883 €
CHIPILLY	5 494 €
CORBIE	370 023 €
FOUILLOY	74 261 €
LAMOTTE-BREBIERE	18 223 €
MORCOURT	3 530 €
VECQUEMONT	65 877 €
VILLERS-BRETONNEUX	201 877 €
TOTAL MANDATS	900 388 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 494 000 €
dont Contributions et participations	240 000 €
dont Emprunt Somme Numérique	93 500 €
dont Participation à l'équilibre du Budget Tourisme	245 200 €
dont Compensation contrainte service public - Piscine	420 000 €
dont Compensation entrées scolaires et clubs - Piscine	96 000 €

Chapitre 66 - Charges financières	néant
--	--------------

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	54 000 €
dont Provision pour contentieux Vert Marine	50 000 €

Chapitre 023 - Virement section investissement	1 227 000 €
---	--------------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **12 821 000 €**

Recettes - Fonctionnement 2023

Chapitre 13 - Atténuation de charges

370 000 €

Remboursement charges de personnel - BA Economique	42 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Collectif	61 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Non Collectif	7 000 €
Remboursement charges de personnel - Tourisme	130 000 €
Remboursement charges de personnel - BA GEMAPI	6 500 €
Remboursement charges de personnel - Eau Potable	100 000 €

Chapitre 70 - Produits des services

85 000 €

dont Régies diverses	12 000 €
dont Recettes OM	66 000 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes

4 386 000 €

Attribution de compensation	73 000 €
FPIC de droit commun	323 000 €
Fraction de TVA - TH	3 450 000 €
Fraction de TVA - CVAE suite PLF 2023	540 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal :

Commune	Montant
BAIZIEUX	2 140 €
BONNAY	2 325 €
BRESLE	0 €
BUSSY LES DAOURS	3 299 €
CACHY	718 €
DAOURS	3 178 €
FRANVILLERS	3 441 €
GENTELLES	3 792 €
HAMELET	4 852 €
HEILLY	2 587 €
HENENCOURT	586 €
LAHOUSOYE	2 466 €
LAMOTTE WARFUSEE	2 176 €
LE HAMEL	6 083 €
MARCELCAVE	8 161 €
MERICOURT L'ABBE	2 035 €
PONT NOYELLE	2 398 €
RIBEMONT SUR ANCRE	3 700 €
SAILLY LAURETTE	2 063 €
SAILLE LE SEC	429 €
TREUX	1 067 €
VAIRE SOUS CORBIE	3 641 €
VAUX SUR SOMME	6 740 €
WARLOY BAILLON	5 459 €
TOTAL TITRES	73 336 €

Chapitre 731 – Fiscalité locale

5 118 500 €

Taxes Foncières et d'Habitation	160 000 €
CFE	1 383 000 €
CVAE (suite PLF 2023)	540 000 €

TASCOM	116 000 €
IFER	97 500 €
TEOMi	2 822 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations

2 398 000 €

dont DGF d'intercommunalité	620 000 €
dont Dotations groupements	373 000 €
dont FCTVA - Part fonctionnement	180 000 €
dont Compensation CFE	704 000 €
dont Soutien Adelphe	300 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestions courantes

463 500 €

Loyers des Gendarmeries	190 000 €
Loyer logement gardien	4 000 €
Loyer La Maisonnée	3 100 €
Reprises et valorisations	265 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

12 821 000 €

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	5 222 000 €	5 588 800 €	5 862 000 €
012 Charges de Personnel	1 476 000 €	1 750 000 €	1 810 000 €
014 Atténuation de produits	2 356 000 €	2 356 000 €	2 374 000 €
65 Autres charges de gestion courante	992 600 €	1 119 500 €	1 494 000 €
66 Charges financières	-	-	-
67 Transfert Budgets annexes	267 000 €	213 700 €	(chap 65)
68 Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	54 000 €
023 Virement section investissement	1 213 400 €	859 000 €	1 227 000 €
TOTAL	11 527 000 €	11 887 000 €	12 821 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2021	2022	2023
013 Atténuation de charges	338 000 €	406 000 €	370 000 €
70 Produit des services	85 000 €	109 000 €	85 000 €
73 Impôts et taxes	9 035 500 €	3 589 500 €	4 386 000 €
731 Fiscalité locale	-	5 101 500 €	5 118 500 €
74 Dotations et participations	1 727 000 €	2 332 000 €	2 398 000 €
75 Autres produits de gestion courante	341 000 €	349 000 €	463 500 €
77 Produits exceptionnels	500 €	-	-
TOTAL	11 527 000 €	11 887 000 €	12 821 000 €

L'autofinancement prévisionnel peut être estimé à 1 227 000 € selon les orientations budgétaires proposées et des données fiscales transmises par les services de l'Etat.

L'autofinancement brut est estimé à 1 472 200 € avant transfert au budget Tourisme.

Dépenses d'Investissement 2023

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

2 000 €

Remboursement capital d'emprunts	néant
Dépôts et cautionnement - Logement d'urgence	2 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

505 000 €

Révision allégée n° 1 du PLUi	12 000 €
Modification n° 2 du PLUi	10 000 €
AMO et étude lutte ruissellement et érosion des sols	30 000 €
AMO et étude lutte contre érosion des sols Warloy-Baillon	22 000 €
Etude et MOE confortation fondation piscine	38 000 €
Programme et études projet nouvelle déchetterie à Corbie	50 000 €
Etude extension déchetterie de Villers-Brtx	20 000 €
Etude préalable OPAH	100 000 €
AMO animation - étude pré-OPAH	6 000 €
Animation et suivi OPAH	30 000 €
Diagnostic Plan mobilité et schéma directeur cyclable	48 000 €
Elaboration Règlement Local Publicité Intercommunale	30 000 €
Diagnostic du territoire en matière d'enseignes publicitaires	8 500 €
Etude faisabilité voie douce Fouilloy/Corbie	50 000 €
Informatisation médiathèque P. SIMON	15 600 €
Licences GOFOLIO urbanisme	8 700 €
Achat de licences	3 100 €
Logiciel 3P marchés publics	3 100 €
Refonte du site Internet de la CCVS	20 000 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

530 000 €

Fonds de concours Dpt - Giratoire Nestlé Purina	75 000 €
Fonds de concours Dpt - Reprise RD1029 à VB	200 000 €
Fonds de concours issus du Pacte Fiscal et Financier	200 000 €
Pôle Métropolitain- Elaboration du cadastre solaire	5 000 €
Fonds de concours aux particuliers suite OPAH	50 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

742 000 €

Acquisition foncière pour voirie et giratoire Nestlé	25 000 €
Acquisition foncière pour ouvrage pluvial (Barette)	30 000 €
Acquisition foncière terrain Villers-Brx - pluvial Sémaphore	9 999 €
Acquisition foncière - Future déchetterie à Corbie	40 000 €
Acquisition à l'Euro symbolique terrain médiathèque P. SIMON	1 €
Signalétique Enclos	4 000 €
Acquisition Bacs, conteneurs	50 000 €
Colonnes d'apport volontaire enterrées (4/ans)	50 000 €
Mat. Informatique médiathèque La Caroline	1 000 €
Mat. Informatique médiathèque P. SIMON	40 000 €
Tableau numérique service urbanisme	6 000 €
Matériel informatique	20 000 €
Mobilier médiathèque P. SIMON	350 000 €

Mobilier CCVS	5 000 €
Fonds documentaire médiathèque P. SIMON	75 000 €
Equipement pour la médiathèque P. SIMON	11 000 €
Boîte de retour médiathèque P. SIMON	7 000 €
Matériel sportif pour les gymnases	5 000 €
Acquisition de matériel de communication	4 000 €
Support signalétique, communication, expositions	4 000 €
Autres matériels	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

5 533 000 €

Centre Administratif - <i>Provision</i>	10 000 €
Extension du Centre Administratif	1 400 000 €
Gendarmeries - <i>Provision</i>	10 000 €
Etudes - réalisation de 3 logements à la gendarmerie de VB	50 000 €
Médiathèque La Caroline - <i>Provision</i>	10 000 €
Médiathèque La Filature - <i>Provision</i>	10 000 €
Stores à la médiathèque P. SIMON	3 000 €
Gymnases - <i>Provision</i>	10 000 €
Construction d'un nouvel équipement sportif	2 100 000 €
Stades - <i>Provision</i>	10 000 €
Piscine - <i>Provision</i>	50 000 €
Piscine - Remise à niveau suite changement DSP	135 000 €
La Maisonnée - <i>Provision</i>	5 000 €
Logement d'urgence - <i>Provision</i>	5 000 €
Déchetteries - <i>Provision</i>	10 000 €
Aire d'accueil - <i>Provision</i>	10 000 €
Programme Voirie 2023	900 000 €
Trvx pluvial - Réhab RD1029 à VB - 3 ^e Tr	100 000 €
Trvx bassin d'accueil des eaux pluviales à VB	100 000 €
Travaux sur ouvrages de gestion eaux Pluviales	200 000 €
Travaux pluvial rue de la Barette	180 000 €
MOE - Exutoire pluvial rue de la Barette	21 000 €
MOE écologique - Exutoire pluvial rue de la Barette	3 000 €
MOE biodiversité	12 000 €
MOE projets divers	25 000 €
MOE amélioration système Pluvial Fouilloy Bussy Vaire	14 000 €
Trvx lutte érosion et ruissellement des sols CCVS	150 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

7 312 000 €

Recettes d'Investissement 2023

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 550 000 €

10222 - FCTVA 550 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 1 693 000 €

Agence de l'Eau - Trvx réhab RD1029 à VB	153 000 €
Agence de l'Eau - Trvx de gestion des eaux pluviales	98 000 €
Agence de l'Eau – Lutte ruissellement des sols Warloy-Baillon	16 000 €
Agence de l'Eau – Etude lutte contre l'érosion Ribemont/A.	33 000 €
DRAC - Informatisation médiathèque P. SIMON	20 000 €
DRAC - Mobilier médiathèque P. SIMON	116 000 €
Agence Nationale de l'Habitat - Etude OPAH	42 000 €
Bq des Territoires - Etude pré-opérationnelle Habitat	15 000 €
ADEME - Elaboration d'un PMS et Schéma directeur cyclable	20 000 €
DSIL - Création logement d'urgence	65 000 €
DETR - Extension du centre Administratif - Acpte	120 000 €
DETR - Création de 3 logements gendarmerie VB - Acpte	100 000 €
DETR - Construction nouvel équipement sportif - Acpte	180 000 €
Région FREME - PLUi démarche AUOR	14 000 €
Région - Lutte ruissellement et érosion des sols CCVS	11 000 €
PRADET - Construction médiathèque P. SIMON	132 000 €
ACT - Construction nouvel équipement sportif - Acpte	125 000 €
Dpt - Extension du centre Administratif	233 000 €
Dpt - Construction nouvel équipement sportif - Acpte	200 000 €

Chapitre 16 - Emprunts 3 567 000 €

Emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre,
dans l'attente de la reprise des résultats 3 565 000 €
Dépôts et cautionnements – Logement d'urgence 2 000 €

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières 275 000 €

Remboursement de l'avance consentie
au Budget Eau potable 275 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement 1 227 000 €

Autofinancement 1 227 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 312 000 €

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2021	2022	2023
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	2 000 €
20	Immobilisations incorporelles	204 000 €	306 000 €	505 000 €
204	Subventions d'équipement versées	745 000 €	766 000 €	530 000 €
21	Immobilisations corporelles	487 000 €	640 500 €	742 000 €
23	Immobilisations en cours	3 378 000 €	5 337 000 €	5 533 000 €
	TOTAL	4 814 000 €	7 049 500 €	7 312 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2021	2022	2023
10222	FCTVA	350 000 €	550 000 €	550 000 €
13	Subventions d'investissement	2 030 500 €	1 475 200 €	1 693 000 €
16	Emprunt prévisionnel	1 220 100 €	3 840 300 €	3 567 000 €
27	Autres immobilisations financières (avance)	-	325 000 €	275 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 213 400 €	859 000 €	1 227 000 €
	TOTAL	4 814 000 €	7 049 500 €	7 312 000 €

Etat de la dette

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ECONOMIE



Section d'Exploitation 2023

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général		156 500 €
dont contrat CCI	50 000 €	
Chapitre 012 - Charges de personnel		42 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		31 000 €
dont Aides au développement économique	30 000 €	
Chapitre 68 - Dotations aux provisions		79 000 €
dont Provision pour contentieux - Recours SCI La Briqueterie	78 000 €	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		2 304 500 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	2 613 000 €	

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services		30 000 €
Charges locatives – Village d'entreprises	30 000 €	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		46 000 €
Locations Village d'entreprises	45 000 €	
Bail rural	1 000 €	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		2 537 000 €
Vente de Terrain JB Développement	600 000 €	
Vente de terrain PROMOLOGUE	1 937 000 €	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	2 613 000 €	

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	595 100 €	488 000 €	156 500 €
012 Charges de Personnel	40 000 €	41 000 €	42 000 €
65 Autres charges de gestion courante	181 000 €	31 000 €	31 000 €
68 Dotations aux provisions	-	-	79 000 €
023 Virement section investissement	2 141 900 €	639 000 €	2 304 500 €
TOTAL	2 958 000 €	1 199 000 €	2 613 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2021	2022	2023
70 Produit des services	15 000 €	20 000 €	30 000 €
74 Subventions d'exploitation	21 000 €	21 000 €	-
75 Autres produits de gestion courante	47 000 €	55 000 €	46 000 €
77 Produits exceptionnels (ventes de terres)	2 875 000 €	1 103 000 €	2 537 000 €
TOTAL	2 958 000 €	1 199 000 €	2 613 000 €

Section d'Investissement 2023

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		10 000 €
Cautions - Village d'entreprises	10 000 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		12 000 €
Licences - Village d'entreprises	2 000 €	
Logiciel outil de pilotage développement éco	10 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		15 000 €
Signalétique zone d'activités	10 000 €	
Equipement Village d'entreprises	5 000 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		2 277 500 €
Village d'entreprises - Provision	10 000 €	
Création lotissement d'activités n° 2	50 000 €	
Aménagement Allée de l'Industrie à Corbie	100 000 €	
Viabilisation terrain JBD (à côté déchetterie VB)	600 000 €	
Travaux sur la ZAC - Provision	1 477 500 €	
Avances forfaitaires travaux	40 000 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<u>2 314 500 €</u>

RECETTES

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		10 000 €
Cautions - Village d'entreprises	10 000 €	
Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation		2 304 500 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		<u>2 314 500 €</u>

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2021	2022	2023
16	Cautions	10 000 €	10 000 €	10 000 €
20	Immobilisations incorporelles	-	2 000 €	12 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 000 €	15 000 €	15 000 €
23	Immobilisations en cours	2 126 900 €	820 000 €	2 277 500 €
	TOTAL	2 151 900 €	847 000 €	2 314 500 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2021	2022	2023
13	Subventions d'investissement	-	198 000 €	-
16	Cautions	10 000 €	10 000 €	10 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 141 900 €	639 000 €	2 304 500 €
	TOTAL	2 151 900 €	847 000 €	2 314 500 €

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. COLLECTIF



Assainissement collectif

Il est proposé de maintenir pour 2023 une part fixe de 8 € HT/an applicable à l'ensemble des usagers du service public de l'assainissement collectif. Cette mesure permettra d'équilibrer le budget d'exploitation.

En contrepartie, il est proposé de maintenir à 1,17 € HT la part variable de la redevance d'assainissement et recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement non couvertes par l'autofinancement.

2013 → 0,98 €

2014 → 1,02 €

2015 → 1,07 €

2016 → 1,12 €

2017 → 1,12 €

2018 → 2023 : **1,17 €**

Section d'Exploitation 2023

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général	85 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	61 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	25 000 €
Reversement des aides de l'Agence de l'Eau aux administrés	25 000 €
Chapitre 65 - Charges financières	110 000 €
dont Intérêts des emprunts	105 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	803 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 084 000 €

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services	1 019 000 €
dont Redevance d'assainissement Collectif	1 000 000 €
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	65 000 €
Prime d'épuration Agence de l'Eau	40 000 €
Subvention Agence de l'Eau à reverser aux administrés	25 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 084 000 €

Le Bureau propose de fixer la redevance à 1,17 €/m³.

Autofinancement : 803 000 €uros.

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	193 000 €	202 000 €	85 000 €
012 Charges de Personnel	63 000 €	105 000 €	61 000 €
65 Autres charges de gestion courante	25 000 €	25 000 €	25 000 €
66 Charges financières	122 000 €	117 000 €	110 000 €
023 Virement section investissement	763 000 €	719 000 €	803 000 €
TOTAL	1 166 000 €	1 168 000 €	1 084 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2021	2022	2023
70 Prestations de services	1 000 000 €	1 019 000 €	1 019 000 €
74 Subventions d'exploitation	166 000 €	149 000 €	65 000 €
TOTAL	1 166 000 €	1 168 000 €	1 084 000 €

Section d'Investissement 2023

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées **319 000 €**

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles **107 000 €**

Etude diagnostic sur UT de Corbie	15 000 €
AMO - Extension Bonnay Hamelet	72 000 €
MOE - Passage en assainissement collectif de Morcourt	20 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles **35 000 €**

Acquisition à l'euro symbolique STEP VB	1 €
Matériel réseaux d'assainissement	14 999 €
Matériel spécifique d'exploitation	20 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours **2 502 000 €**

Construction station d'épuration de Sailly le Sec	730 000 €
Reconstruction STEP de Pont-Noyelle - Etudes et MOE	55 000 €
Travaux unité technique de Corbie	20 000 €
Trvx génie civil plateformes bassins aération STEP Corbie	33 000 €
Equipement des PR et STEP suite autosurveillance	50 000 €
Remplacement du silo à chaux STEP Corbie	48 000 €
Mise en place des lignes RTC sur les STEP et PR	23 000 €
MOE réhab assnt rue du Marais à Pont-Noyelle	108 000 €
Trvx réseaux EU préalablement aux trvx de voirie	1 150 000 €
Remplacement poste refoulement à Vecquemont	235 000 €
Travaux divers sur réseau	50 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **2 963 000 €**

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'équipements **1 267 000 €**

Agence de l'Eau :

Etude et diag génie civil STEP de Pont-Noyelle	15 000 €
Trvx déconnexion surface actives Marcelcave	45 000 €
Trvx réhab réseau EU RD42 à Marcelcave	41 000 €
Réhab réseau assnt RD30 à Corbie - Tranche Ferme	74 000 €
Réhab réseau assnt RD30 à Corbie - Tranche condit.	57 000 €
Trvx réhab réseau RD1029 à Villers-Brtx	36 000 €
Trvx STEP Sailly le Sec	185 000 €
Trvx réhab réseau EU préalablement trvx de voirie	250 000 €

Réhab réseaux de Corbie et Marcelcave	175 000 €
Etude du système d'assnt de Daours	36 000 €
Etude du système d'assnt de Corbie	44 000 €
Création d'un ouvrage de transfert à Pont-Noyelle	54 000 €
Etude Morcourt	7 500 €
Etude diag UT de Corbie	7 500 €
Reconstruction poste refoulement à Vecquemont	60 000 €

DETR :

Réhab réseaux Corbie et Marcelcave	180 000 €
------------------------------------	-----------

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

893 000 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	794 100 €
---	-----------

Avances remboursables Agence de l'Eau :

Réhab réseau RD42 à Marcelcave	10 400 €
Réhab réseau RD30 à Corbie	18 500 €
Réhab réseau Corbie et Marcelcave	70 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

803 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2 963 000 €

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2021	2022	2023
16	Capital, remboursement d'emprunts	305 000 €	313 000 €	319 000 €
20	Immobilisations incorporelles	150 000 €	260 000 €	107 000 €
21	Immobilisations corporelles	115 000 €	93 000 €	35 000 €
23	Immobilisations en cours	3 650 000 €	3 380 000 €	2 502 000 €
	TOTAL	4 220 000 €	4 046 000 €	2 963 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2021	2022	2023
13	Subventions d'investissement	1 147 300 €	1 973 000 €	1 267 000 €
16	Emprunt prévisionnel	2 287 200 €	1 354 000 €	893 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	763 000 €	719 000 €	803 000 €
	TOTAL	4 220 000 €	4 046 000 €	2 963 000 €

Etat de la dette

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2023

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
AS03	Travaux assainissts 2006 SIAC	3 787,50	3 787,50	3 787,50	3 787,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS21	Assainissement 2008	37 389,76	37 260,75	37 125,94	36 985,05	36 837,82	36 683,97	0,00	0,00	0,00	0,00
AS22	Emprunt renégocié refonte de 4-emprunts	20 155,16	20 155,16	20 155,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS23	Travaux stations Marcelcave et Villers-Brtx	121 728,24	121 728,24	121 728,24	121 728,24	121 728,24	121 728,24	121 728,24	121 728,24	121 728,24	121 728,24
AS24	Trvx raccordement Aubigny sur Corbie	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,21	0,00
AS25	Mise à niveau station Marcelcave	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50
AS26	Construction STEP Villers-Bretonneux	102 907,20	102 907,20	102 907,20	102 907,20	102 907,20	102 907,20	102 907,20	102 907,20	102 907,20	102 907,20
AS27	BASSIN STOCKAGE - STATION MARCELCAVE	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02
AS28	Création réseaux asst Heilly - Tranche 1	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
AS29	Création réseaux asst Heilly - Tranche 2	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
AS30	Construction Station Villers-Bretonneux - Part	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10
AS31	Construction Station Villers-Bretonneux - Part	55 644,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS32	Réhabilitation réseau assnt rue Foiraine - Marcelcave	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36
AS33	MO Déraccordement relatif aux travaux de	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50
AS34-1	Trvx de réhabilitation réseaux assnt de	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26
AS35	MO + Trvx réhabilitation poste Zola, rue Baillet à	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
AS36	Travaux STEP Corbie - Filière boue	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00
AS37	Mise en place de l'autosurveillance STEP	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04
Total budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF		420 163,80	364 390,69	364 255,88	343 959,83	340 025,10	339 871,25	303 187,28	303 187,28	303 187,43	300 039,22

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 379 092,97									
1641 Emprunts en euros (total)					4 379 092,97									
10AL029	CRCA EMPRUNT	31/08/2011		28/11/2011	1 886 794,00	F		4,250	4,430		T	X Echéance constante		A-1
CO1507/WU275123	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2010		25/11/2011	444 121,84	F		4,960	5,373		A	X Echéance constante		A-1
MON265197EUR/02	CRCA EMPRUNT	25/01/2013		28/05/2013	1 825 000,00	F		2,830	2,890		T	X Echéance constante		A-1
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/06/2009		01/02/2010	223 177,13	F		4,700	4,700		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					2 204 512,13									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					2 204 512,13									
13325	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/12/2011		16/10/2014	70 180,53	F		0,000	0,496		A	X Echéance constante		A-1
52958	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	01/11/2006		07/11/2007	76 950,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
80352	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/12/2009		30/06/2012	62 961,35	F		0,000	0,407		A	X Echéance constante		A-1
99244	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		12/12/2019	15 908,97	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 10844	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/01/2015		26/05/2017	10 547,38	F		0,000	0,413		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13322	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	17/11/2011		02/02/2014	150 850,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13449	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		17/09/2014	783 422,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13453	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		19/09/2014	556 441,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 14235	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	27/06/2012		04/06/2015	36 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 17531	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	24/06/2013		15/04/2016	126 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 19594	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/10/2014		15/11/2019	4 500,90	F		0,000	0,450		A	X Echéance constante		A-1
Convention 97865	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/06/2016		03/11/2018	173 250,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99239	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		25/05/2020	25 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99267	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		05/03/2020	112 500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					6 583 605,10									

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 875 580,13					168 385,23	111 445,51	0,00	11 911,90
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 875 580,13					168 385,23	111 445,51	0,00	11 911,90
10AL029		0,00	A-1	1 361 016,65	15,17	F		4,430	59 804,35	59 951,67	0,00	5 302,29
CO1597/WU275123		0,00	A-1	188 382,02	5,92	F		5,373	28 838,29	10 674,93	0,00	934,38
MON265197EUR/02		0,00	A-1	1 270 983,98	15,17	F		2,890	64 970,02	37 436,32	0,00	3 297,14
MON265197EUR/02		0,00	A-1	55 197,48	2,17	F		4,700	16 772,57	3 382,59	0,00	2 378,09
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 025 532,39					137 983,44	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 025 532,39					137 983,44	0,00	0,00	0,00
13325		0,00	A-1	38 599,35	10,83	F		0,496	3 509,02	0,00	0,00	0,00
52958		0,00	A-1	15 150,00	3,92	F		0,000	3 787,50	0,00	0,00	0,00
80352		0,00	A-1	28 332,69	8,50	F		0,407	3 148,06	0,00	0,00	0,00
99244		0,00	A-1	12 660,19	16,00	F		0,000	791,26	0,00	0,00	0,00
Convention 10844		0,00	A-1	7 383,22	13,42	F		0,413	527,36	0,00	0,00	0,00
Convention 13322		0,00	A-1	82 967,50	10,17	F		0,000	7 542,50	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Convention 13449		0,00	A-1	430 882,10	10,75	F		0,000	39 171,10	0,00	0,00	0,00
Convention 13453		0,00	A-1	55 644,10	0,75	F		0,000	55 644,10	0,00	0,00	0,00
Convention 14235		0,00	A-1	21 600,00	11,50	F		0,000	1 800,00	0,00	0,00	0,00
Convention 17531		0,00	A-1	81 900,00	12,33	F		0,000	6 300,00	0,00	0,00	0,00
Convention 19594		0,00	A-1	3 600,74	15,92	F		0,450	225,04	0,00	0,00	0,00
Convention 97865		0,00	A-1	129 937,50	14,92	F		0,000	8 662,50	0,00	0,00	0,00
Convention 99239		0,00	A-1	21 250,00	16,42	F		0,000	1 250,00	0,00	0,00	0,00
Convention 99267		0,00	A-1	95 625,00	16,25	F		0,000	5 625,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 901 112,52					306 368,67	111 445,51	0,00	11 911,90

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. NON COLLECTIF



Dépenses d'Exploitation 2023

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général :		91 000 €
Contrôles réalisés par Lhotellier Eau	90 000 €	
Frais bancaire (TIPI)	1 000 €	
Chapitre 012 - Charges de Personnel :		7 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :		20 000 €
Subvention CCVS aide mise aux normes	20 000 €	
TOTAL DES CHARGES		<u>118 000 €</u>

Recettes d'Exploitation 2023

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services		118 000 €
Redevance d'assnt non collectif - Part CCVS	28 000 €	
Redevance d'assnt non collectif - Part Lhotellier	90 000 €	
TOTAL DES PRODUITS		<u>118 000 €</u>

Pour mémoire, coût des contrôles au 01/07/2022 :

Type de diagnostics	Part Lhotellier HT	Part CCVS HT	Coût pour l'utilisateur HT
Contrôle de conception	47,91 €	20,00 €	67,91 €
Contrôle de bonne exécution	88,59 €	50,00 €	138,59 €
Contrôle diagnostic des installations	115,79 €	30,00 €	145,79 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (valable 8 ans)	97,72 €	30,00 €	127,72 €
Contrôle de conformité en cas de vente	98,53 €	55,00 €	153,53 €

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET TOURISME



Section de Fonctionnement 2023

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général		136 000 €
dont Achats de manifestations, visites guidées	52 000 €	
dont Catalogue - Programme OT	26 000 €	
dont Publicité, reportages divers	15 500 €	
Chapitre 012 - Charges de personnel		130 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		2 000 €
Contributions, participations	2 000 €	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		38 000 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		<u>306 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services		22 500 €
Chapitre 73 - Taxe de séjour		35 000 €
Chapitre 74 - Dotations et participations		3 300 €
Subv Dpt - Entretien sentiers randonnée	3 300 €	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		245 200 €
Participation du Budget Principal au déficit	245 200 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		<u>306 000 €</u>

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	96 500 €	138 500 €	136 000 €
012 Charges de Personnel	128 000 €	144 000 €	130 000 €
65 Contributions, participation	1 000 €	1 000 €	2 000 €
023 Virement section investissement	68 500 €	1 000 €	38 000 €
TOTAL	294 000 €	284 500 €	306 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2021	2022	2023
70 Ventes, prestations de services	24 000 €	25 500 €	22 500 €
73 Taxe de séjour	40 000 €	42 000 €	35 000 €
74 Dotations et participations	-	3 300 €	3 300 €
75 Participation du Budget Principal	230 000 €	213 700 €	245 200 €
TOTAL	294 000 €	284 500 €	306 000 €

Section d'Investissement 2023

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		42 000 €
Etude - Implantation de l'OT maison éclusière de Corbie	30 000€	
Refonte du site Internet de l'OT	10 000 €	
Renouvellement logiciel ADOBE	2 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		10 000 €
Panneau signalétique du patrimoine à Hénencourt	4 000 €	
Remplacement d'un PC	2 500 €	
Matériel informatique	500 €	
Mobilier	500 €	
Pavoisement des commerçants commémoration des 1200 ans Corbie/Höxter	2 500 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<u>52 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement		14 000 €
FEADER - Signalétique valorisation du patrimoine	5 500 €	
Dpt – Reconstitution 3D du château d'Heilly	8 500 €	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		38 000 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		<u>52 000 €</u>

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2021	2022	2023
20	Immobilisations incorporelles	62 000 €	5 000 €	42 000 €
21	Immobilisations corporelles	6 500 €	6 000 €	10 000 €
	TOTAL	68 500 €	11 000 €	52 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2021	2022	2023
13	Subventions d'investissement	-	10 000 €	14 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	68 500 €	1 000 €	38 000 €
	TOTAL	68 500 €	11 000 €	52 000 €

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE GEMAPI



Section de Fonctionnement 2023

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général **40 500 €**

Trvx d'entretien du cours d'eau : LUCE	7 500 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASCO HALLUE	5 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASA ANCRE	1 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASA ANCRE 2	12 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ANCRE La Neuville	15 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel **6 500 €**

Chapitre 014 - Atténuations de produits **3 000 €**

Dégrèvement sur contributions directes	3 000 €
--	---------

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement **120 000 €**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **170 000 €**

RECETTES

Chapitre 73 - Taxe GEMAPI **120 000 €**

Chapitre 74 – Dotations et participations **50 000 €**

DREAL HdF - Transfert de domanialité	50 000 €
--------------------------------------	----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **170 000 €**

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	23 000 €	23 000 €	40 500 €
012 Charges de Personnel	6 000 €	6 300 €	6 500 €
014 Atténuations de produits	1 000 €	1 000 €	3 000 €
023 Virement section investissement	90 000 €	89 700 €	120 000 €
TOTAL	120 000 €	120 000 €	170 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2021	2022	2023
73 Taxe GEMAPI	120 000 €	120 000 €	120 000 €
74 Dotations et participations	-	-	50 000 €
TOTAL	120 000 €	120 000 €	170 000 €

Section d'Investissement 2023

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles 124 000 €

Etude marais de Pont-Noyelle	4 000 €
Etude protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques associés à Cerisy	120 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours 25 000 €

Travaux d'aménagement du Marais de Pont-Noyelle	20 000 €
Avances forfaitaires Etudes	5 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 149 000 €

RECETTES

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 29 000 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	29 000 €
---	----------

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement 120 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 149 000 €

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

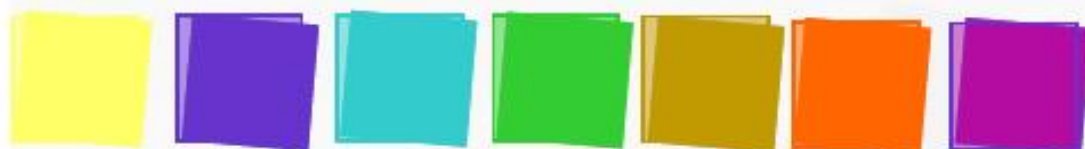
		2021	2022	2023
20	Immobilisations incorporelles	141 000 €	15 000 €	124 000 €
23	Immobilisations en cours	33 000 €	134 700 €	25 000 €
	TOTAL	174 000 €	149 700 €	149 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2021	2022	2023
13	Subventions d'investissement	84 000 €	60 000 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	29 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	90 000 €	89 700 €	120 000 €
	TOTAL	174 000 €	149 700 €	149 000 €

2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET EAU POTABLE



Section d'Exploitation 2023

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général		184 000 €
dont Achat d'eau, CC du Coquelicot, Amiens Métropole	90 000 €	
dont redevances versés à l'Agence de l'Eau	62 000 €	
Chapitre 012 - Charges de personnel		100 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		2 000 €
Chapitre 66 - Charges financières		10 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		10 000 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000 €	
Chapitre 68 - Dotations aux provisions		1 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		264 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		<u>571 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services		542 000 €
Vente d'eau en gros CC du Coquelicot	30 000 €	
Redevances versés à l'Agence de l'Eau	62 000 €	
Reversement surtaxe SUEZ (DSP)	450 000 €	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		3 500 €
Chapitre 76 - Produits financiers		100 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		25 400 €
Vente du captage de Cerisy	25 400 €	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		<u>571 000 €</u>

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	494 300 €	350 000 €	184 000 €
012 Charges de Personnel	95 000 €	99 000 €	100 000 €
65 Autres charges de gestion courante	-	100 €	2 000 €
66 Charges financières	18 000 €	12 000 €	10 000 €
67 Charges exceptionnelles	-	5 000 €	10 000 €
68 Dotations aux provisions	-	-	1 000 €
023 Virement section investissement	188 200 €	205 400 €	264 000 €
TOTAL	795 500 €	671 500 €	571 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2021	2022	2023
70 Ventes, prestations de services	792 000 €	667 500 €	542 000 €
75 Autres produits de gestion courante	3 300 €	3 500 €	3 500 €
76 Produits financiers	100 €	100 €	100 €
77 Produits exceptionnels	100 €	400 €	25 400 €
TOTAL	795 500 €	671 500 €	571 000 €

Section d'Investissement 2023

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 326 000 €

Remboursement capital emprunté	47 000 €
Avances remboursables Agence de l'Eau	4 000 €
Remboursement de l'avance du Budget Principal	275 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles 115 000 €

Etude de maîtrise d'œuvre diverses	20 000 €
Levée topo - Etudes géotechniques	10 000 €
Etude de Maîtrise d'œuvre réservoir Hénencourt	20 000 €
Etude Aire d'alimentation Captage de Corbie	25 000 €
Etude complémentaire schéma directeur Eau Potable	40 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 55 000 €

Réseaux d'adduction d'eau – Raccordement réseau	20 000 €
Matériel spécifique de distribution d'eau	10 000 €
Achat de compteurs d'eau	20 000 €
Signalétique Eau Potable	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours 820 000 €

Travaux sur ouvrages liés au PGSSE	200 000 €
Travaux génie civil sur ouvrages d'eau potable	20 000 €
Renouvellement réseau Pont-Noyelle, Cerisy - Tr optionnelle	450 000 €
Travaux renouvellement réseau (Vecquemont, Méricourt ..)	100 000 €
Avances forfaitaires travaux	50 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 316 000 €

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'équipements

837 000 €

Agence de l'Eau :

Complément secto-télégestion	58 000 €
Renouvellement réseau Aubigny pour giratoire Nestlé	37 000 €
Renouvellement réseau Pont-Noyelle	183 000 €
Etude prise de compétence Eau Potable	40 000 €
Trvx interconnexion Morcourt Cerisy Chipilly	78 000 €
Trvx renouvellement réseau Lamotte-Br Morcourt	62 000 €
Renouvellement réseau Cerisy	70 000 €

DETR :

Interconnexion Morcourt Cerisy-Chipilly	40 000 €
Renouvellement réseau Lamotte-Br Morcourt	29 000 €
Renouvellement réseau Pont-Noyelle	200 000 €
Renouvellement réseau Cerisy	35 000 €
Renouvellement réseau (Vecquemont, Méricourt ..)	5 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

215 000 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	215 000 €
---	-----------

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

264 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 316 000 €

Comparatif DOB 2021/2022/2023

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2021	2022	2023
16	Emprunts et dettes assimilées	48 000 €	374 000 €	326 000 €
20	Immobilisations incorporelles	160 000 €	55 000 €	115 000 €
21	Immobilisations corporelles	50 000 €	60 000 €	55 000 €
23	Immobilisations en cours	1 670 000 €	1 270 000 €	820 000 €
	TOTAL	1 928 000 €	1 759 000 €	1 316 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2021	2022	2023
13	Subventions d'investissement	1 433 100 €	1 092 000 €	837 000 €
16	Emprunt prévisionnel	306 700 €	461 600 €	215 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	188 200 €	205 400 €	264 000 €
	TOTAL	1 928 000 €	1 759 000 €	1 316 000 €

Etat de la dette

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2023

Budget BUDGET EAU POTABLE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
COM02/CA01	Eau potable - Commune de Morcourt	2 972,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COM03/CA01	Eau potable - Commune de Saily-Laurette	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73
SEP01/AE01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie : Avance	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25
SEP01/CA01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie	44 462,64	44 462,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET EAU POTABLE		54 664,15	51 691,66	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					580 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					580 000,00									
00000949091	CREDIT AGRICOLE	31/01/2019		15/01/2020	60 000,00	F		2,150	2,151		A	X Echéance constante		A-1
449987	CREDIT AGRICOLE	15/08/2016		15/08/2017	20 000,00	F		1,000	4,839		A	X Echéance constante		A-1
72168422492	CREDIT AGRICOLE	10/09/2009		05/01/2010	500 000,00	F		4,240	4,243		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					70 125,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					70 125,00									
82772	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/09/2019		09/12/2021	70 125,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					650 125,00									

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		139 060,15					44 707,19	6 450,75	0,00	4 601,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		139 060,15					44 707,19	6 450,75	0,00	4 601,02
00000949091		0,00	A-1	52 543,78	16,08	F		2,151	2 538,46	1 184,27	0,00	1 085,76
449987		0,00	A-1	2 943,10	0,87	F		4,839	2 914,00	58,57	0,00	11,12
72168422492		0,00	A-1	83 573,27	1,08	F		4,243	39 254,73	5 207,91	0,00	3 504,14
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		63 112,50					3 506,25	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		63 112,50					3 506,25	0,00	0,00	0,00
82772		0,00	A-1	63 112,50	18,00	F		0,000	3 506,25	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		202 172,65					48 213,44	6 450,75	0,00	4 601,02